

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
8e séance
tenue le
mercredi 15 octobre 1997
à 16 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.8
22 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

97-82091 (F)

/...

La séance est ouverte à 16 h 30.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. ASHOOR (Emirats arabes unis) déclare que, à l'approche du troisième millénaire, le monde traverse une période de transition dans les politiques adoptées par divers pays pour connaître une croissance économique durable. Malgré des résultats prometteurs, cette croissance n'a pas été uniforme, et certains pays ont même enregistré des résultats négatifs, tels que la récession et la diminution du produit national brut par habitant, ainsi que certains problèmes socio-économiques causés par un développement structurel insuffisant, lui-même lié à l'absence de flux de capitaux et d'investissements privés.

2. La communauté internationale se doit de définir des stratégies fondées sur la coopération et la solidarité, car le développement économique et social de tous les individus est une nécessité morale et politique. La délégation des Emirats arabes unis est préoccupée par le fait qu'un grand nombre des réformes économiques et structurelles entreprises dans divers pays n'ont pas réussi à faire reculer certains fléaux tels que la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, la délinquance et l'usage indu de stupéfiants. Il convient également de prendre des mesures énergiques afin d'alléger la charge de la dette extérieure et de son service, et d'appuyer les pays aux prises avec ces problèmes par la création de capacités et les transferts de technologies à usage pacifique.

3. La délégation des Emirats arabes unis appuie la déclaration formulée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souligne que les pays développés devraient tenir l'objectif convenu de 0,7 % de leur produit national brut pour l'aide publique au développement. Les pays en développement, pour leur part, se doivent d'effectuer des efforts supplémentaires afin d'attirer des flux de capitaux et d'investissements.

4. Les Emirats arabes unis sont favorables à l'établissement d'un système commercial pluraliste, non discriminatoire et transparent, fondé sur le droit international et la justice, ainsi que sur des conventions internationales conclues dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et des institutions internationales pertinentes et, à cet effet, rappellent les recommandations du Cycle de négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay. A cet égard, ils tiennent à souligner la détérioration décourageante constatée dans certains pays du Sud et la nécessité d'offrir à ces pays de nouvelles perspectives afin qu'ils poursuivent les réformes engagées et l'élaboration de politiques macroéconomiques propres à leur assurer une participation au commerce, la distribution de leurs produits et de leurs exportations et l'accès aux marchés internationaux, conformément aux recommandations de la CNUCED.

5. Les Emirats arabes unis estiment que l'acquisition de territoires par la force constitue une conduite inadmissible, qui va à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international; ils réitèrent donc leur appui aux droits inaliénables et à la souveraineté des habitants du Golan syrien et du Sud Liban sur les ressources naturelles de ces territoires, et demandent instamment que s'exercent des pressions sur les autorités d'occupation

/...

israéliennes afin qu'elles permettent à la population palestinienne d'exercer sa pleine autorité sur ses terres, y compris Jérusalem. Les autorités d'occupation devraient indemniser la population arabe palestinienne pour les pertes subies du fait des pratiques israéliennes illicites.

6. Les Emirats arabes unis attachent la plus haute importance aux réformes des organisations internationales et, comme l'a exprimé le Ministre des relations extérieures devant l'Assemblée générale, ils appuient pleinement les réformes proposées par le Secrétaire général en ce qui concerne la restructuration des divers organes des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social. En outre, ils expriment leur appui aux travaux que devra effectuer la Commission en ce qui concerne les problèmes qui se posent dans le domaine du développement économique et social.

7. M. AYEWAH (Nigéria) exprime le plein appui de sa délégation à la déclaration formulée par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne l'examen des divers points dont a été saisie la Commission, il estime important de signaler la tendance actuelle à la mondialisation et à la libéralisation du commerce, qui a pour effet d'accentuer les différences entre les pays développés et les pays en développement. Ces derniers, surtout les pays africains, se retrouvent aux prises avec les problèmes posés par la fluctuation des cours des produits de base, le fardeau de la dette extérieure, le caractère imprévisible et instable du marché financier et la menace de se trouver marginalisés face à l'économie mondiale.

8. Le Nigéria, à l'instar de nombreux pays africains, a entrepris, ces dernières années, de suivre des politiques visant la stabilité et la croissance économique par la promotion des investissements internes et externes. Le Gouvernement du Nigéria a abrogé les lois qui n'autorisaient que les investissements de ressortissants nigériens dans les principaux secteurs de l'économie et, en 1996, il a entrepris le programme de développement à long terme appelé VISION 2010.

9. L'Afrique ayant besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale pour faire face aux problèmes du développement, la délégation du Nigéria estime que les pays industrialisés et, avec eux, les institutions financières internationales, se doivent d'appliquer des politiques financières et commerciales propres à assurer l'accès des pays en développement aux marchés développés. Pour ce faire, il est essentiel que soient mis en pratique les accords conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du Cycle de l'Uruguay.

10. En ce qui concerne la coopération pour le développement, la délégation du Nigéria reconnaît qu'il importe que reprenne le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par l'association. La nécessité de relancer ce dialogue a pris une importance critique face aux résultats décourageants de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'exécution du programme Action 21. La délégation du Nigéria attache une grande importance à l'efficacité du suivi et de l'application des décisions et recommandations découlant des conférences mondiales tenues sous les auspices des Nations Unies depuis 1990, et estime qu'il est urgent que les pays développés honorent les engagements pris dans le cadre des divers programmes

d'action. A cet égard, elle se félicite de la conclusion et de l'approbation du Programme de développement par l'Assemblée générale et recommande qu'il soit mis à exécution de façon efficace.

11. Le problème de la dette extérieure est l'un des problèmes cruciaux qui se posent aux pays en développement, notamment en Afrique, et il convient de souligner que les diverses mesures d'allégement de la dette, notamment la récente initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés, n'ont pas réussi à lui apporter une solution satisfaisante. Par conséquent, le Nigéria caresse l'espoir que la communauté internationale s'emploie résolument à trouver une solution durable, et il appuie la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement avant l'an 2000.

12. Face aux incertitudes que laisse planer l'économie mondiale pour les pays en développement, il importe d'aider ces pays dans leurs efforts en vue de combattre la pauvreté, et cela exige la mobilisation de ressources des pays industrialisés, dans le cadre de leurs engagements de financement du développement et d'aide publique au développement, afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement en vue de se doter de capacités nationales et de valoriser leurs ressources humaines pour faciliter une croissance économique soutenue.

13. La délégation du Nigéria estime que le développement est une question aux dimensions multiples et que les Nations Unies, de concert avec les institutions de Bretton Woods, devraient jouer un rôle distinct, mais complémentaire, dans l'établissement d'un partenariat concret et durable entre les pays développés et les pays en développement, dans un esprit de coopération fondé sur le respect des intérêts mutuels et le partage des responsabilités.

14. M. DAMBYN (Mongolie) fait sienne la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Tanzanie au nom du Groupe des 77, et souligne les effets positifs qu'ont eus sur les économies et les échanges internationaux les processus de mondialisation et de libéralisation, notamment la croissance économique généralisée, la fin de la récession dans les économies développées, la croissance économique dans les pays en développement et les progrès des économies en transition vers l'établissement d'institutions propres à un régime d'économie de marché.

15. Cependant, ces processus souffrent de complexité et s'accompagnent d'incertitudes et de risques pour les nations en développement, car les avantages sont répartis de façon inégale, y compris parmi les pays en développement eux-mêmes, dont beaucoup, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits pays insulaires, n'ont pu profiter des nouvelles possibilités.

16. Il convient d'accorder une attention particulière à ces pays en développement et de prendre des mesures propres à atténuer tout effet défavorable que pourrait avoir pour eux l'application des accords du Cycle de l'Uruguay. Il conviendrait également d'envisager, à l'échelon international, des politiques et mesures de nature à renforcer les flux de capitaux privés vers les pays en développement à faible revenu.

17. Il est alarmant de constater le fléchissement de l'aide publique au développement observé en 1996 et l'absence d'indices de reprise, en 1997. La délégation de la Mongolie partage l'opinion selon laquelle l'augmentation des investissements étrangers directs ne saurait se substituer à l'aide publique au développement, car les capitaux privés se concentrent essentiellement sur quelques pays en développement et, par ailleurs, ces investissements ne sont pas toujours de nature à répondre aux divers besoins de développement de ces pays ni à leurs problèmes sociaux. La délégation de la Mongolie recommande que soit entreprise sans tarder l'exécution du Programme de développement enfin approuvé, au terme de longues et difficiles négociations, et qui témoigne de la reconnaissance du caractère multidimensionnel du développement et du rôle crucial qui incombe aux Nations Unies dans la coopération internationale au développement.

18. Le Gouvernement de la Mongolie estime que le renforcement du rôle des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale au développement revêt une importance prioritaire, et que le débat en cours sur la réforme de l'organisation devrait déboucher sur des mesures pratiques et concrètes. En conséquence, il appuie le programme de réformes présenté par le Secrétaire général.

19. En ce qui concerne la participation des pays en développement à la mondialisation de l'économie, il convient de souligner en particulier la situation doublement défavorisée des pays en développement sans littoral, qui se trouvent pénalisés du fait de leur situation, dans leurs efforts pour faire face à la concurrence commerciale, et dont le développement socio-économique se heurte à des déficiences structurelles, des déséquilibres et des difficultés supplémentaires. La délégation de la Mongolie espère que, au cours de la présente session, l'Assemblée générale adoptera une résolution comportant des mesures concrètes en rapport avec les besoins et les problèmes particuliers de ces pays, et que la coopération régionale permettra l'établissement d'une infrastructure de transport de transit réaliste. En 1997 ont été jetées les bases d'une telle coopération régionale, avec la Première réunion consultative pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est sur la coopération en matière de transport de transit, qui s'est tenue à Oulan-Bator.

20. La nécessité de combattre la désertification, la sécheresse et d'autres formes de dégradation de l'environnement mondial est devenue plus pressante, et réclame une réponse internationale concertée. A cet égard, la première Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification a marqué un tournant, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'exécution du programme Action 21 a été également d'une grande importance, dans la mesure où elle a permis de prendre acte de la nécessité de renforcer la coopération et de faire preuve d'une plus grande volonté politique afin d'assurer la croissance économique et un développement durable, et d'honorer les engagements contractés à Rio en 1992.

21. Il y a plus de sept ans que la Mongolie a amorcé son processus de transition de l'économie à planification centrale à l'économie de marché, processus qui s'est accéléré sensiblement en juin 1996 où, pour la première fois depuis 70 ans, des forces démocratiques ont été portées au pouvoir par des élections générales. La Mongolie attache une importance particulière à son

intégration au commerce mondial comme condition de sa croissance économique et de son développement durables, et souligne avec satisfaction qu'au terme de longues et difficiles négociations, elle est entrée à l'Organisation mondiale du commerce. En outre, le Gouvernement de la Mongolie a institué récemment un droit d'importation de 0 % comme expression de sa volonté politique commerciale fondée sur un marché libre et ouvert.

22. M. MAHUGU (Kenya) affirme que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Tanzanie en sa qualité de Président du Groupe des 77. Le Kenya reconnaît que, s'il s'est produit une croissance généralisée de l'économie mondiale, cette croissance est insignifiante dans certaines parties du monde en développement. Il faut une croissance économique soutenue d'au moins 7 % pour contribuer sensiblement à la stabilité macroéconomique de nombreux pays en développement et pour stopper et inverser la progression de la pauvreté.

23. Le fardeau de la dette continue d'empêcher de nombreux pays en développement d'accéder au développement et à une croissance économique durables, notamment en Afrique. Ces pays investissent des sommes énormes dans le remboursement de leur dette, ce qui limite leurs possibilités de prestation de services sociaux dans les secteurs essentiels de l'éducation et de la santé. Cette situation est encore aggravée par les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel et par le fléchissement des flux d'aide publique au développement. Il convient de trouver des solutions durables à cette situation et d'envisager notamment l'annulation de la dette.

24. Le Kenya demande instamment à la communauté internationale d'accroître les flux d'investissements étrangers directs, spécialement vers l'Afrique, car ces flux sont insuffisants, malgré les programmes d'ajustement structurel entrepris par les pays en développement pour créer une conjoncture économique favorable.

25. Les diverses conférences organisées sous les auspices des Nations Unies depuis 1990 ont approuvé plusieurs plans d'action dont la pleine application pourrait produire des avantages énormes. Toutefois, il est regrettable que ces plans ne soient appliqués qu'en partie du fait de la capacité limitée de nombreux pays en développement et de l'appui insuffisant de la communauté internationale.

26. S'il est prévu que la libéralisation du commerce mondial ait des effets bénéfiques pour la communauté internationale, il est clair que ces avantages ne seront pas ressentis dans toutes les régions. Par exemple, l'ouverture des marchés africains à la concurrence extérieure a eu des effets négatifs sur l'industrialisation, et l'élimination progressive des accords de commerce préférentiel avec les pays africains et d'autres pays en développement fait peser une menace pour les marchés traditionnels de ces pays. Le commerce reste l'un des moyens les plus sûrs de promouvoir la croissance économique et un développement durable, de sorte qu'il convient de faciliter l'accès aux marchés des produits des pays en développement, notamment des textiles et des produits agricoles. La communauté internationale se doit de promouvoir un système de commerce multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire.

27. Dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, on assiste à l'adoption de mesures novatrices en vue de promouvoir l'intégration socio-économique dans le

cadre de la coopération multilatérale en matière de commerce et de développement. Le mandat de l'Autorité intergouvernementale chargée des questions de développement a été élargi de manière à porter sur les questions de développement et de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Au niveau plus large de la sous-région, le marché commun de l'Afrique australe et orientale reste le principal instrument de l'intégration économique régionale.

28. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans la création d'un consensus en matière de coopération économique internationale, et elle doit continuer de défendre les principes de l'universalité, de la souveraineté et du multilatéralisme dans ses décisions et opérations. Le Kenya espère que la réforme de l'Organisation se déroulera de façon transparente et en pleine conformité avec les principes et objectifs démocratiques de la Charte. Le Conseil économique et social doit assurer efficacement la coordination des politiques internationales et des activités des organismes spécialisés. En outre, il doit veiller à la mobilisation de ressources pour les activités opérationnelles essentielles au développement socio-économique.

29. M. SHERPA (Népal) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration formulée par le Président du Groupe des 77. Dans la période qui fait suite à la guerre froide, il s'est produit des progrès technologiques sans précédent; les institutions et organismes démocratiques se sont développés, et on a assisté à une progression rapide des techniques d'information; par ailleurs, la mondialisation et la libéralisation ont donné une nouvelle signification au développement international, ce qui a contribué à transformer les modes de vie. Cependant, la marginalisation persistante des plus pauvres et des plus vulnérables s'est traduite par l'isolement d'une large fraction de l'humanité, qui se trouve prise au piège de la pauvreté. Le Népal estime qu'il appartient à la communauté internationale d'adopter une approche équilibrée accordant la même importance au développement politique qu'au développement économique, afin de créer un nouvel ordre mondial acceptable pour tous.

30. Il est essentiel que les pays en développement participent efficacement au règlement des problèmes économiques mondiaux et, pour ce faire, il importe que le processus de mondialisation et de libéralisation comprenne un mécanisme efficace et équitable de coordination multilatérale des politiques macroéconomiques. Les Nations Unies sont le lieu idéal pour atteindre cet objectif dans un climat de transparence et avec la pleine participation de tous.

31. Seule la pauvreté peut stopper ou modifier le cours du processus de mondialisation, mais la menace ne vient pas de poches isolées de pauvreté observées dans les pays développés et en développement, mais de la pauvreté absolue qui existe et progresse rapidement dans presque tous les pays les moins avancés. Le redressement rapide de cette situation pourrait empêcher une catastrophe qui aurait des répercussions sur le monde entier. En l'absence de flux d'investissements étrangers directs vers les pays moins avancés, il est essentiel de maintenir et d'accroître l'aide publique au développement et de la porter au niveau de 0,2 % du produit intérieur brut, conformément aux engagements pris à Paris.

32. Les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral réclament un examen urgent de la part de la communauté internationale. L'absence d'accès direct à la mer entraîne des coûts additionnels pour les

produits des pays en développement sans littoral et limite les investissements étrangers. Il est nécessaire que les pays de transit offrent un accès libre et sans limite à la mer et que les pays développés apportent leur appui en facilitant l'accès à leurs marchés. L'application des conclusions et recommandations de la réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants des pays donateurs et des institutions de développement, tenue aux Nations Unies en mai dernier pourrait marquer le début d'une nouvelle ère de coopération multilatérale.

33. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que sa délégation partage les points de vue exprimés par le représentant du Luxembourg, au nom de l'Union européenne. Les nouvelles sur l'évolution de l'économie mondiale au cours de ces dernières années sont encourageantes. La tendance mondiale à la croissance paraît durable, bien qu'elle ne profite pas à toutes les économies. Les pays en développement et les économies en transition restent aux prises avec de nombreuses difficultés qui élargissent le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Le maigre résultat des efforts consacrés à combattre la pauvreté, à résoudre le problème de la dette et à accroître les investissements dans les pays à économie en transition et dans les pays en développement reste préoccupant. D'autre part, le chômage ne se limite pas aux pays en développement : de nombreux pays se heurtent à des problèmes d'inflation, et de nombreux autres cherchent à résoudre leurs problèmes d'environnement.

34. La mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce international ont eu de profondes répercussions et ont produit des résultats positifs, mais elles risquent de marginaliser les économies plus petites et plus vulnérables. Il importe que les principales organisations et institutions monétaires et financières, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, etc., jouent un rôle plus concret dans la coopération internationale et la promotion d'un développement durable.

35. Il est encourageant de constater que, dans le processus de réforme des Nations Unies, le Secrétaire général propose le renforcement du Secrétariat dans les domaines économique et social. Il convient de souligner également l'importance du programme de développement, qui ne saurait manquer de contribuer à focaliser les débats au sein de la Seconde Commission.

36. Le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a entrepris de nombreuses réformes et, pour la première fois depuis 1989, il a enregistré un accroissement de la production. Dans ce contexte, la signature de l'accord de coopération avec l'Union européenne, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre de l'année en cours, revêt une importance particulière. En outre, diverses lois ont été adoptées dans le domaine économique et, aujourd'hui, le pays dispose des institutions et d'un système économique essentiels à une économie de marché.

37. Le caractère stabilisateur de la politique macroéconomique pour 1997 a produit des résultats positifs. Cependant, le pays continue de souffrir d'un haut niveau de chômage et d'une insuffisance d'investissements étrangers, notamment dans le secteur privé. Par ailleurs, compte tenu de l'interdépendance économique de la région et de l'importance des facteurs extérieurs, l'orateur se

déclare fermement partisan de l'intégration des économies des Balkans dans les structures économiques européennes.

38. Pour M. DANESH-YAZDI (République islamique d'Iran), l'écart qui ne cesse de se creuser entre riches et pauvres à travers le monde constitue une tendance inquiétante. Tel est aussi le cas de la marginalisation de plus en plus prononcée des pays en développement, sous l'effet direct du double processus de libéralisation et de mondialisation effrénées. Malgré les efforts énormes déployés à l'échelle internationale au cours de ces dernières années pour définir et formuler un concept général de développement, on n'est pas encore parvenu à un équilibre raisonnable entre la responsabilité nationale d'un développement durable à long terme et la responsabilité internationale à l'égard de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, l'Iran apporte son appui à la déclaration du Président du Groupe des 77 et de la Chine, en particulier à l'importance qu'il accorde à la responsabilité collective de la communauté internationale vis-à-vis du monde en développement. Tout semble indiquer qu'il faut encore convaincre les pays développés de la nécessité de la coopération internationale pour le développement.

39. La notion même de développement, qui est en train d'évoluer, pose un problème supplémentaire. La volonté de donner une nouvelle image de l'importance relative des divers éléments et aspects du développement est manifeste. Le programme qu'envisagent les pays développés n'a rien à voir avec les besoins réels des sociétés en développement exposées aux pressions épuisantes de la mondialisation. Si l'on fait le bilan de l'application des décisions des récentes conférences internationales importantes, on peut mesurer le degré d'engagement pratique du Nord aux résultats de ces conférences. L'absence de progrès est particulièrement visible dans le domaine des finances.

40. Les ressources financières proprement dites ne manquent pas, et sont orientées délibérément dans certaines directions. C'est l'aide publique au développement qui marque le pas. Ce dont on a besoin, c'est donc d'une volonté politique qui soit elle-même fondée sur une bonne compréhension des difficultés et des problèmes communs et qui tende vers un avenir lointain, vers un monde plus humain et meilleur pour tous.

41. Selon M. SALIBA (Malte), les intérêts et préoccupations propres à tous les pays, en ce qui concerne la promotion d'un développement durable et la protection de l'environnement, transcendent les frontières nationales. Dans ce contexte, la pauvreté, fléau qui frappe une grande partie de l'humanité et fait obstacle au développement durable, occupe une place prioritaire dans le débat international. Malte estime que la question du développement durable doit être traitée dans un large cadre, qui tienne compte de la qualité de la vie des individus. Ainsi, les Nations Unies doivent continuer de concentrer leurs efforts sur l'éradication de la pauvreté, afin de promouvoir la dignité humaine et la justice sociale. Aucun pays ne peut connaître la paix et la prospérité si les droits fondamentaux de l'homme ne sont pas respectés et si l'Etat n'adopte pas un système de gouvernement démocratique.

42. En même temps, les intérêts d'un pays ne peuvent s'isoler des contextes régional et international, surtout pour ce qui est des questions de l'environnement et du développement. En effet, la dégradation de l'environnement ne connaît pas de frontières. La coopération aux niveaux

régional et international reste donc l'un des aspects essentiels de l'application des accords conclus en la matière.

43. L'orateur ajoute qu'il importe également d'assurer la coopération nécessaire afin de financer les activités de développement. D'autre part, Malte est particulièrement préoccupée par l'accentuation des disparités démographiques et économiques entre le nord et le sud de la région méditerranéenne. La pauvreté, ajoutée à l'absence de possibilités d'emploi et à la détérioration des conditions de vie, alimente les tensions dans toute la région. L'Organisation des Nations Unies doit consacrer plus de temps et d'attention à coordonner la mise en oeuvre de mesures efficaces propres à combattre la dégradation de l'environnement dans lequel vivent des milliards d'êtres humains.

44. Malte se trouve à l'avant-garde des initiatives régionales, parmi lesquelles il convient de citer la création de la Commission de la Méditerranée sur le développement durable, dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Plan d'action de la Méditerranée. Au cours de ces dernières décennies, et en particulier à la suite de la Conférence de Rio, le pays a lancé diverses initiatives en vue de protéger et de sauvegarder l'environnement. Dans cet esprit, Malte demande instamment que soient honorés les engagements contractés lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires en développement, tenue à la Barbade, et attend avec intérêt l'examen de ses résultats par l'Assemblée générale, en 1999. Enfin, l'orateur rappelle que Malte a été l'un des premiers pays à proposer l'élaboration d'un indice de vulnérabilité.

45. M. DIMITROV (Bulgarie) fait sienne la déclaration formulée par le Luxembourg lors de la troisième séance, au nom de l'Union européenne et des pays associés. Dans le climat de réforme qui anime la présente session, la délégation de la Bulgarie réitère son appui aux propositions de réforme présentées par le Secrétaire général et attache une importance particulière au renforcement du rôle des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale et la création de réseaux d'associations en faveur d'un développement durable. Dans le cadre des efforts consacrés par le Secrétaire général à rationaliser l'application des fonds et des programmes des Nations Unies consacrés à l'aide au développement, la délégation de la Bulgarie se félicite de la transformation du bureau extérieur du Programme des Nations Unies pour le développement à Sofia en centre d'expérimentation à cet égard.

46. En ce qui concerne les tendances actuelles de l'économie mondiale, si la Bulgarie reconnaît que la mondialisation et la libéralisation offrent de nouvelles possibilités à tous les Etats, elle se rend compte également qu'elles ont leur prix, mais que ce prix pourrait être moins lourd avec l'application de politiques économiques, sociales et environnementales avisées.

47. Sur le plan national, le Gouvernement de la Bulgarie s'est fixé les objectifs suivants : promouvoir la stabilisation financière et la réforme économique structurelle dans le sens de l'économie de marché et d'une privatisation accélérée; renforcer le respect des lois et lutter contre le crime organisé et la corruption; et promouvoir l'intégration de la Bulgarie au sein de la communauté des nations de l'Europe et de l'Atlantique. Malgré le peu de ressources dont il dispose et son manque d'expérience des nouvelles procédures et dispositions juridiques, le nouveau gouvernement a déjà obtenu des résultats

importants aux plans politique et économique, et en ce qui concerne la lutte contre la criminalité.

48. Enfin, l'orateur désire attirer l'attention de la Commission sur une question qui intéresse particulièrement la Bulgarie : les effets du régime des sanctions des Nations Unies sur les économies de pays tiers. La Bulgarie a subi de lourdes pertes économiques du fait de la stricte application de sanctions contre l'Iraq, la Libye et, en particulier, l'ex-République fédérative de Yougoslavie, pays qui figuraient parmi ses principaux partenaires économiques. Ces pertes sont comparables à l'ampleur de la dette extérieure du pays. La Bulgarie estime que les effets des problèmes économiques particuliers découlant de la stricte application des sanctions devraient se répartir de manière équitable entre les Etats membres, au lieu de retomber uniquement sur les Etats qui ne sont rien de plus que des voisins ou partenaires économiques des pays frappés de sanctions. La délégation de la Bulgarie estime qu'il convient d'appliquer les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale, aux termes desquels il est demandé instamment aux organisations du système des Nations Unies, aux institutions financières internationales et aux autres organes internationaux de poursuivre plus concrètement et directement l'examen de la question de l'aide économique aux Etats tiers pénalisés par l'application de sanctions. A cet égard, il conviendrait d'élaborer des mesures pratiques, nouvelles et novatrices, afin d'aider les Etats tiers ainsi frappés, et prévoir notamment un appui économique direct et d'autres formes d'aide non financière.

49. Le Gouvernement de la Bulgarie continuera de rechercher la coopération et l'appui des institutions financières internationales afin de restructurer son économie nationale moyennant un coût social aussi faible que possible, et l'orateur rappelle la nécessité de pouvoir compter sur un apport plus substantiel de la part des institutions susmentionnées et des pays donateurs pour que son pays puisse mener à leur terme ses réformes et s'intégrer à l'économie mondiale.

50. Mme BENEKE (El Salvador) s'associe à la déclaration formulée lors de la quatrième séance au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que, à l'âge de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, le rôle du commerce international et des investissements privés revêt une importance chaque jour plus grande pour la croissance économique et le développement durables des pays en développement. Cependant, nombre de ces pays ne ressentent pas les bienfaits de la mondialisation, car les flux de capitaux privés ne se répartissent pas de manière équitable entre tous les pays. Parallèlement, l'aide publique au développement qui, dans certains cas, est indispensable pour garantir le développement durable, est en baisse constante depuis quelques années.

51. El Salvador estime qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer les mécanismes de coopération et de financement international au service du développement. Par ailleurs, tout projet d'aide internationale au développement doit être mené en étroite collaboration avec les gouvernements bénéficiaires, afin de garantir que les priorités nationales établies par ces gouvernements dans leurs programmes de développement sont respectées, en évitant le plus possible de subordonner l'aide à toute forme de conditionnalité.

52. La délégation d'El Salvador exhorte les pays donateurs à honorer l'engagement d'affecter 0,7 % de leur produit intérieur brut à des projets de

développement international. L'oratrice se félicite de l'engagement pris par la délégation du Luxembourg à la troisième séance, au nom de l'Union européenne, d'atteindre cet objectif le plus tôt possible.

53. En ce qui concerne les derniers progrès d'El Salvador, il convient de signaler que le pays a accédé à la stabilité macroéconomique et s'efforce actuellement de promouvoir sa compétitivité. L'inflation est tombée en dessous de 10 % et les réserves internationales se situent à un niveau record historique. Néanmoins, El Salvador continuera d'avoir besoin de la coopération internationale pour renforcer encore davantage le processus de réconciliation amorcé avec la signature des accords de paix de 1992. A cet égard, le Gouvernement d'El Salvador exprime sa gratitude aux divers programmes des Nations Unies et à chacun des pays qui l'ont aidé à accéder à la paix et à la maintenir, et il espère pouvoir continuer de compter sur l'appui résolu de la communauté internationale.

54. La libéralisation et l'ouverture du commerce international, qui ont permis d'instaurer un commerce « libre et équitable » de marchandises, de services et de biens d'équipement, n'ont pas encore donné les résultats escomptés. De nombreux obstacles demeurent pour les principaux produits des pays en développement, notamment les produits des secteurs agricole et textile. On note également une tendance croissante à l'établissement de barrières non douanières et de conditionnalités aux importations en provenance des pays en développement, fondées sur des différences de normes en matière de main-d'oeuvre et d'environnement.

55. Par ailleurs, lors de la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'exécution du programme Action 21, il est apparu clairement que tous les engagements pris lors de la Conférence de Rio n'avaient pas encore été honorés. Le Gouvernement d'El Salvador accorde une importance prioritaire à la protection de l'environnement et au développement durable, et c'est dans cet esprit qu'il a créé un Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, il convient de préciser que, pour que les pays en développement puissent appliquer les dispositions des accords internationaux en matière d'environnement auxquels ils sont parties, il importe qu'ils puissent compter sur l'appui de mécanismes de transfert de technologies et de financement, tels que le Fonds pour l'environnement mondial. A cet égard, la délégation d'El Salvador exhorte les pays développés à mener à leur terme les négociations du Groupe ad hoc sur le mandat de Berlin, lors de sa prochaine session, ce qui ouvrirait la voie à l'approbation, lors de la troisième conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Kyoto en décembre de cette année, d'un protocole assorti d'objectifs clairement définis pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

56. Enfin, l'oratrice signale que, le vendredi 17 octobre, Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, il sera rendu hommage à un paysan salvadorien bénéficiaire d'un projet agroforestier, réalisé sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, qui comprend également des aspects d'éducation et de santé et dont profitent quelque 5.000 familles salvadoriennes à faible revenu. L'expérience de la communauté au sein de laquelle vit ce paysan souligne l'importance de l'aide publique au développement.

57. M. RI KWANG NAM (République populaire démocratique de Corée) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que, bien que, depuis 1990, la communauté internationale ait accordé une importance prioritaire à la question du développement dans les travaux des Nations Unies et ait redoublé d'efforts en faveur d'un développement durable, la situation économique mondiale présente de graves déséquilibres et inégalités entre les pays développés et les pays en développement. Les effets négatifs du processus de mondialisation et de libéralisation sur les économies des pays en développement ont été aggravés par la diminution constante de l'aide publique au développement et la répartition sélective des investissements étrangers directs. De ce fait, pour éliminer la pauvreté et les inégalités, parvenir à un développement durable et garantir la prospérité et le bien-être des peuples, la communauté internationale devrait tout d'abord établir des relations économiques internationales équitables, fondées sur un authentique partenariat et conformes aux engagements politiques et aux plans d'action formulés lors des conférences internationales de ces dernières années.

58. A cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée estime qu'il convient de démocratiser le processus de décision en matière d'économie, de finances internationales et de commerce international, et d'assurer la participation équitable des pays en développement. En outre, il faut continuer d'appliquer un régime préférentiel au commerce international des pays en développement, afin de compenser leur vulnérabilité et leur désavantage comparatif. De la même manière, il y a lieu d'éliminer toute condition préalable sans rapport avec le commerce, telle que le traitement sélectif appliqué aux pays. D'autre part, des initiatives constructives sont nécessaires, ainsi que des mesures de nature à résoudre en grande partie le problème de la dette extérieure des pays en développement. Il faut respecter le droit au développement, ainsi que le droit de chaque pays d'opter pour le régime social et économique de son choix. Enfin, on ne doit pas tolérer l'imposition de sanctions économiques.

59. Les pays en développement ont le droit de compter sur la coopération internationale et, en particulier, sur l'assistance technique, sans discrimination et, pour leur part, les pays développés devraient envisager la possibilité de fournir des ressources nouvelles et additionnelles afin d'appuyer le processus de développement. A cet égard, la République populaire démocratique de Corée fait sienne la proposition de tenir une conférence internationale sur le financement. En outre, il convient d'établir un mécanisme international de nature à promouvoir le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement, à des conditions préférentielles et concessionnelles.

60. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, la République populaire démocratique de Corée est favorable à une restructuration qui contribue à promouvoir le développement économique et social des pays en développement.

61. Par ailleurs, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée attache une grande importance au développement économique régional et, dans ce contexte, elle a déclaré Rajin-Sonbong zone franche, afin de créer un climat favorable aux investissements étrangers, appuyé par diverses lois en la

matière. Le succès des initiatives lancées dans cette zone contribuera au développement durable de la région de l'Asie du Nord-Est et au développement général de l'économie internationale.

62. M. GORITZA (Roumanie), après avoir exprimé son appui à la déclaration présentée par la délégation du Luxembourg au nom de l'Union européenne et des Etats associés, signale que le monde actuel se caractérise, du point de vue économique, par un plus haut degré d'interdépendance et de mondialisation. Dans ce contexte, les Etats membres des Nations Unies ont une occasion historique d'offrir des solutions qui permettent à l'Organisation de mieux répondre aux besoins de la paix, de la sécurité et de la prospérité pour tous.

63. La délégation de la Roumanie suit avec intérêt les consultations en cours sur les propositions de réforme présentées par le Secrétaire général, et espère que leur approbation prochaine par l'Assemblée générale sera bénéfique pour les Nations Unies et les Etats membres. La réforme repose sur un ensemble de propositions et témoigne de l'esprit dans lequel doit être abordée l'évolution économique aux échelons national, régional et mondial.

64. La Deuxième Commission, pour sa part, doit orienter ses débats vers les nouveaux concepts et réalités de l'économie mondiale. A cet égard, l'orateur évoque certains aspects qui, à son avis, pourraient être importants pour les travaux de la Commission : a) un échange permanent d'informations avec les institutions et organisations qui traitent de certains aspects du processus économique (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Organisation de coopération et de développement économiques); b) les questions relatives à l'intégration régionale pourraient devenir un thème du programme de la Commission et ouvrir la voie à un vaste échange d'informations en vue d'un fonctionnement dynamique de l'économie mondiale; c) au moment où les agents privés non gouvernementaux sont devenus les principaux éléments moteurs de la mondialisation, en restructurant et en réorientant le commerce traditionnel et les flux financiers d'investissement, la participation aux débats de la Commission de chefs de certaines grandes entreprises liées au processus de mondialisation constituerait un apport précieux, car ces personnes pourraient procéder à des échanges d'expériences et de vues sur les évolutions prévues ou à venir des marchés mondiaux; d) dans une économie mondiale qui confère la même importance aux aspects macroéconomiques et microéconomiques, à la bonne gestion des affaires publiques et à la bonne gestion en général, les petites et moyennes entreprises deviennent la structure la mieux adaptée à un marché de plus en plus concurrentiel et dynamique, car elles sont des rouages essentiels de l'économie d'échelle qui caractérise les principaux secteurs économiques et les principales zones géographiques; il y a donc lieu de se féliciter du consensus apparu au sein de la Deuxième Commission sur l'idée d'examiner au cours de la présente session un point particulier consacré aux petites et moyennes entreprises; e) les réalités de l'économie mondiale se traduisent par de nouveaux concepts et donnent de nouvelles significations aux concepts anciens; c'est ainsi que le concept d'association pourrait se redéfinir au regard des nouvelles circonstances créées par la mondialisation, de manière que tous les participants soient des partenaires d'égale importance dans une entreprise commune, caractérisée par un équilibre entre droits et responsabilités qui est essentiel à la viabilité de ce partenariat.

65. Au mois de septembre, la Roumanie a accueilli la Troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou restaurées, organisée conjointement par le Gouvernement de la Roumanie et le Programme des Nations Unies pour le développement. A cette conférence, des représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des cercles intellectuels de 77 pays ont examiné la relation entre développement et démocratie. Consciente que le cadre offert par une société démocratique à l'activité des entreprises, à l'initiative privée et à la décentralisation des activités économiques influe sur l'évolution économique des démocraties nouvelles ou restaurées, et accroît leurs perspectives de prospérité économique, la délégation de la Roumanie propose qu'un point consacré expressément à la relation entre développement et démocratie soit inscrit au programme de la Commission pour l'an prochain.

66. Aux termes du processus de réforme de l'Organisation, le Département des affaires économiques et sociales est devenu un organe essentiel de coordination des activités économiques et sociales du système des Nations Unies, de sorte que les éléments clés du développement (la viabilité, l'analyse des progrès économiques et sociaux et la gestion) sont soumis à une même coordination. Reconnaisant l'importance de ce département et confiante dans sa capacité, la délégation de la Roumanie souhaite présenter quelques suggestions concernant ses activités futures : a) le département pourrait promouvoir et favoriser le dynamisme du débat économique au sein des Nations Unies en utilisant des moyens nouveaux et inédits. La promotion du dialogue et l'échange d'informations avec des institutions et organisations internationales, de même qu'avec des représentants du secteur privé associés au processus de mondialisation, pourraient constituer une pratique permanente du département et des organes qu'il coordonne; b) le département pourrait contribuer à mieux faire connaître hors du système des Nations Unies les résultats et les conclusions du débat dans les domaines économique, social et connexes; c) la coordination des activités complémentaires des principales conférences des Nations Unies pourrait se renforcer sur la base de l'expérience acquise au cours de ces dernières années. Cette question pourrait être examinée lors de séances conjointes des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale; d) l'*Etude économique et sociale mondiale*, de même que les études économiques régionales, devrait rester un document de référence pour les Nations Unies. Parallèlement à ces études, le département pourrait publier des analyses mondiales sur les questions d'intérêt, qui refléteraient les nouvelles tendances et les nouveaux phénomènes observés dans les domaines économique, social et connexes; e) le dialogue et l'échange d'informations avec les programmes et fonds des Nations Unies pourraient s'améliorer de façon durable.

La séance est levée à 18 h 15.